

## CONTEXTE

L'appel à projet LA Rampe donne lieu à un temps de recherche artistique privilégié.

Pour la 8ème édition, l'association La Ville en Bois lance un appel à projet pour une nouvelle résidence d'un mois dans la halle de sa friche industrielle.

L'association La Ville en Bois, créée en 2013, a pour but de favoriser le développement d'activités culturelles, artistiques et manuelles pluridisciplinaires sur le territoire nantais, en Bretagne, et au-delà ; de soutenir la création et d'encourager la professionnalisation des artistes. Bénéficiant d'un vaste espace, à la fois de création et de diffusion, l'association a souhaité offrir à un artiste ou à un collectif d'artistes, sur appel à projet, une résidence de création ponctuée d'un temps d'ouverture pendant la résidence et d'un temps de monstration.

**LA RAMPE** permet à un artiste ou à un collectif de se voir octroyer :

— la mise à disposition d'un espace à titre gratuit pour une résidence de travail et un temps de restitution, sur une période d'1 mois **du 1 septembre au 29 septembre 2025**,

— un accompagnement sur l'organisation des temps publics et de médiation,

— la prise en charge de la communication liée à la restitution et à la médiation,

— une bourse de création artistique de **1000€**

— une enveloppe d'achat de matériel et déplacements de **1000€**

— la possibilité de participer à une formation de prise en main dans un de nos équipements, en sérigraphie ou en photographie argentique, ainsi qu'un accès de 1 à 5 jours en autonomie dans notre atelier sérigraphie ou laboratoire argentique, avec une base de consommable compris.

## CONDITIONS

La thématique est libre.

Une attention sera portée à l'engagement écologique du projet, dans sa dimension matérielle et/ou sociale. La période d'accueil comprend :

- La présentation et plusieurs temps d'ouverture aux publics durant le temps de résidence,
- Un temps de restitution ou d'exposition, à minima du 25 au 28 septembre,
- Un temps de médiation ou d'atelier artistique à destination d'un public, qui sera planifié et mené par le ou les artistes.

Le montage, le démontage et sa médiation sont à la charge du ou des artistes.

Le ou les artistes devront se loger par eux-mêmes dans la région nantaise.

## ESPACES DISPONIBLES POUR LA RESIDENCE ET LA RESTITUTION

Dans les locaux de l'association la Ville en Bois, situés sur une friche industrielle dans le centre de Nantes, le ou les artistes disposeront d'une halle béton de 90m2 (hauteur 3m + point culminant à 5,6m) ainsi que d'une salle annexe de 40m2 (hauteur 2,6m).

Fiche technique disponible sur le site et à la demande

## ÉLIGIBILITÉ ET DATES CLÉS

Date limite de dépôt : Dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 à minuit

Date d'attribution : entre le 9 et le 13 juin 2025

Programmation : du 1 au 29 septembre 2025

À qui s'adresse-t-il ? un.e artiste, un duo ou 1 collectif d'artistes émergent.es du grand-ouest sans discrimination de genre ou d'âge, ayant une démarche professionnelle dans le domaine des arts visuels.

Types de projets éligibles : Résidence de création + présentation public du travail (restitution ou exposition, médiation auprès des publics, rencontres professionnelles).

## COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE ?

Les dossiers de candidature se font via un formulaire.

Lien vers le formulaire d'inscription :

<https://beta.framaforms.org/candidature-la-rampe-2025>

Ils peuvent également être envoyés par email à l'adresse suivante : [lavilleenbois@gmail.com](mailto:lavilleenbois@gmail.com) avec comme objet "NOM – LARAMPE&CANDIDATURE" et doivent comprendre un dossier unique comprenant la fiche suivante dûment remplie, ainsi que tout document susceptible d'éclairer le choix du jury.

**COORDONNEES :**

Nom :

Prénom :

Collectif ou association :

Réseaux sociaux (Instagram, Facebook, site internet...)

Adresse mail :

Adresse postale :

Téléphone :

**PROJET ARTISTIQUE :**

Décrivez le projet que vous souhaitez réaliser (2 pages maximum)

Biographie du/des artistes du projet (150 mots maximum par bio)

Liens Internet, dossier et références si pertinent.

Autres engagements de résidence et/ou diffusion concernant ce projet pour la saison 2025-2026 si existant :

Fiche technique et besoins préliminaires :

Autres remarques :